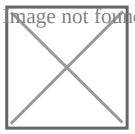

ACCIDENT DOMESTIQUE NON PRIS EN CHARGE ASSURANCE

Par **rudy13**, le **19/03/2014** à **17:17**

Bonjour a tous et merci d'avance pour votre aide

ma compagne qui habite chez moi a titre gratuit a eu un accident domestique grave brulure 2 ème degrés profond 1 mois d'hôpital,

j'ai contacter mon assurance au titre de ma multirisque habitation pour savoir si elle pouvait prétendre a une aide ou a une indemnisation, mais l'assureur m'as répondu qu'elle n'avait droit a rien car il n'y avait pas de tiers dans cet accident

pouvez vous me confirmer si cela est bien exact ou si nous avons un recours car a ce jour elle a de grave séquelles fonctionnelles

merci a tous

rudy13

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés